



ANNEXE AU RCC

PLAN DES SECTEURS DU CENTRE THERMAL

CE PLAN FAIT PARTIE INTEGRANTE DE L'ARTICLE 105 DU RCC

Homologué par le Conseil d'Etat
20 SEP. 1995
en séance du ...

Droit de sceau: Fr. 60.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL
et adopté par l'assemblée plénière le 21.09.94
05.09.94

LE PRÉSIDENT:
LE SECRÉTAIRE:

HOMOLOGUÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

SEPTEMBRE 95
AUTOPLAN
CHANTE-BRISE
1913 SAILLON